

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

PAIN D'ÉPICES 10%

EUH208

Contient : Eugenol, Cinnamic aldehyde, Linalol, Cinnamic alcohol, alpha-Methylcinnamic aldehyde, Amyl cinnamic aldehyde, Hexyl cinnamic aldehyde, Cinnamalva, beta-Caryophyllene, Linalyl acetate. Peut produire une réaction allergique.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ;
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

PAIN D'ÉPICES 7%

EUH208

Contient : Eugenol, Cinnamic aldehyde, Linalol, Cinnamic alcohol, alpha-Methylcinnamic aldehyde, Amyl cinnamic aldehyde, Hexyl cinnamic aldehyde, Cinnamalva, beta-Caryophyllene. Peut produire une réaction allergique.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ;
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.